

Annexe 1

Lettre de mission



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES,
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DU TOURISME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 11 mai 2023

**Monsieur Benoît HEILBRUNN
ESCP Business School
79 avenue de la République
75011 PARIS**

Lettre de mission portant constitution d'un groupe d'experts pour créer les conditions d'une consommation durable et équitable.

Monsieur,

Le soutien à une consommation durable, compatible avec les impératifs de transition écologique et même y contribuant, est l'une des priorités de ce Gouvernement. En charge de cette politique publique, j'y apporte d'autant plus d'attention que la dernière grande loi sur la consommation remonte à près de dix ans alors qu'elle évolue dans un cadre largement remis en cause par les grands défis du XXI^e siècle : environnemental, social, technologique.

Ces problématiques convergent avec l'accent que le Gouvernement a donné à la souveraineté de notre pays, avec pour mission d'accompagner la transition écologique et numérique de la société française pour faire face aux mutations à l'œuvre au plan européen et mondial. La consommation peut et doit être au cœur de cette transition. Pour ce faire, elle doit nécessairement être repensée, encadrée et réorientée.

Avec la nécessité de redonner ou donner au consommateur le pouvoir d'acheter en cette période d'inflation, celui-ci doit pouvoir prendre en compte l'urgence écologique et choisir ce qui est le plus utile et durable pour lui et pour la planète ; en un mot, passer de la société de consommation à la société des consommateurs, où ces derniers sont libres de faire leurs choix en toute connaissance de cause, alors que se multiplient les mentions et labels censés éclairer le consommateur sur leur impact environnemental ou social mais qui – par leur profusion, l'hétérogénéité des réalités qu'ils recouvrent – peuvent parfois obscurcir son jugement en l'absence d'un contrôle public renforcé. La valorisation des produits plus durables par les professionnels et le contrôle de la loyauté (et de la lisibilité) des allégations associées n'est pas le seul levier mobilisable pour

prendre en compte les impacts environnementaux de la consommation. D'autres dispositions, de préférence incitatives, pourraient être étudiées afin de définir une véritable « politique de la consommation responsable ». Celle-ci est en effet à envisager comme un droit, mais aussi de plus en plus comme un devoir collectif.

Cela implique une réflexion et une expertise collectives qui prennent en compte les aspects économiques, psychologiques, anthropologiques et sociologiques des pratiques de consommation. Il importe dans cette démarche de considérer les différents bénéfices que les consommateurs, les différents types de risques (pour l'environnement, la santé et la société) » des produits et services, en les articulant à une mise en œuvre prudente de la parole et de l'action publiques pour orienter les pratiques de consommation, faire évoluer les comportements, sans remettre en cause la liberté de choix des consommateurs.

Mon ministère lancera en avril 2023 une réflexion sur la modernisation du mouvement consommériste. Ce travail sur les moyens, l'organisation et le rôle des associations de défense des consommateurs doit être mené parallèlement à une réflexion sur la nature de la consommation de demain qui sera menée par un groupe d'experts que vous constituerez et que vous présiderez. Il rassemblera des membres réputés pour leur qualification sur la consommation et dont la diversité des profils permettra un partage des points de vue prospectifs différents.

Ce groupe d'experts aura notamment pour mission d'éclairer les enjeux de long terme auxquels le développement d'une consommation durable est confronté : rôle des consommateurs dans l'accélération de la transition écologique, facteurs d'une consommation durable, définition et promotion de nouveaux modes de consommation durable... Il pourra également faire des propositions sur le dosage souhaitable du recours aux différents outils par lesquels les politiques publiques peuvent influencer sur le comportement des consommateurs (signal prix, mesures normatives, incitatif comportemental), en tenant compte des réticences éventuelles et de l'équité des efforts demandés, afin de faciliter l'acceptabilité des mesures.

J'inviterai ce groupe d'experts à me remettre ses travaux en octobre 2023. Il se réunira au moins une fois par mois sous votre égide et mènera ses travaux en propre. Il pourra également proposer l'organisation de conférences et de colloques sur les sujets prégnants qu'il aura identifiés. Il pourra également se nourrir d'une consultation par voie écrite d'associations et acteurs du mondes marchands pour tenir compte de leurs idées, propositions et contraintes concernant le système de consommation.

À l'issue de vos travaux, j'inviterai le Conseil national de la consommation à me faire part de son avis sur vos propositions. Si des mesures font consensus, je souhaiterais les intégrer à un texte s'il est nécessaire de recourir à la voie législative.

Le groupe d'experts disposera pour la réalisation de sa mission de l'appui de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Olivia GREGOIRE
Ministre déléguée